

EN 352 - Protecteurs individuels contre le bruit (PICB)

Cette norme définit les exigences fondamentales requises pour les **protecteurs individuels contre le bruit**, appelés **PICB**. Elle est ensuite déclinée en plusieurs sous-parties en fonction du type de protecteur auditif.

Les casques anti-bruit - les serre-tête :

EN 352-1 - PICB - Exigences générales - Partie 1 : Serre-tête (casque anti bruit)

Ces **serre-tête anti bruit** sont également appelés **casques anti-bruit**. Ces protections auditives sont composées de **coquilles fonctionnelles qui entourent les oreilles du porteur, montées sur un serre-tête**.

Les casques anti-bruit garantissent le **niveau de protection auditive le plus élevé**, car ils permettent une atténuation du bruit de 20 à 35 dB. Ils couvrent la tête et sont suffisamment confortables pour être portés sur une **longue durée**. Ils ont cependant l'inconvénient de rendre difficile la communication avec d'autres personnes et la perception de sons environnants en raison de leur forte capacité d'insonorisation. Ils sont également moins adaptés aux temps chauds que les bouchons d'oreilles, où ils peuvent être inconfortables.

Les bouchons d'oreilles et les arceaux anti-bruit :

EN 352-2 - PICB - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons d'oreille

Cette protection auditive peut prendre la forme de **bouchons d'oreille** mais aussi d'un **arceau anti bruit** (bouchons d'oreille montés sur un arceau). Cet EPI anti-bruit se place à l'intérieur du conduit auditif ou au niveau de l'oreille externe.

Les bouchons d'oreilles sont conçus pour être portés sur une **courte durée**. Ils sont plus confortables dans des **lieux chauds et humides**, et peuvent par exemple être adaptés à une utilisation en été.

Les arceaux anti-bruit sont recommandés pour une **utilisation intermittente**. L'arceau permet de garder les bouchons autour du cou, pour pouvoir les mettre et les retirer sans les égarer. De plus, les bouchons sont maintenus à l'entrée du conduit auditif par l'arceau et ne risquent donc pas de s'enfoncer dans l'oreille.

Les coquilles anti-bruit montées sur casque :

EN 352-3 - PICB - Exigences générales - Partie 3 : Serre-tête monté sur un casque industrie EN 397

Cette partie de la norme concerne les **coquilles de protection auditive qui sont montées sur un casque de chantier**. Idéal pour remplacer un casque anti-bruit lorsqu'il est nécessaire d'associer un casque de chantier avec une protection auditive.

Les autres normes des protections auditives :

D'autres types de PICB existent et sont donc réglementés par d'autres parties de la norme :

- EN 352-4 - PICB - Exigences générales - Partie 4 : Serre-tête à atténuation dépendante du niveau
- EN 352-5 - PICB - Exigences générales - Partie 5 : Serre-tête à atténuation active du bruit
- EN 352-6 - PICB - Exigences générales - Partie 6 : Serre-tête avec entrée communication audio